

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 5 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER (proc de P GAILLARD), J DAUMAS, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de MF TASTEVIN), M THINON, P MAISONNEUVE, JM DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, C DUCHAMP, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL (proc de JP LARDY), J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, JL ARNAUD (proc de B TEYSSIER), G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON, A ROUSSET, B SOUCHE, M TOURVIELHE (proc de S GENEST) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 36

Procurations : 6

Votants : 42

Absents : 10

Date de convocation : 30/03/2023

Secrétaire de séance : J SOUBEYRAND.

Absents : M ALLAMEL, K ESSAYAR, C FAURE, R KAPPEL, I NGUYEN, J SEBASTIEN, M CHAZE, V VANDUYNSLAGER, A CHARROUD et M TAUPENAS.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet : Via Ardèche : validation du plan d'actions et création d'un site internet dédié.

Le Président rappelle que la convention de partenariat du comité d'itinéraire Via Ardèche a été approuvée par délibération du Conseil Communautaire du 14 mars 2023.

Dans le cadre de ce comité, un plan d'actions est proposé chaque année par les membres du comité de pilotage afin de disposer d'un traitement harmonisé du linéaire.

Pour 2023, les actions suivantes sont proposées :

Actions sans incidence financière directe :

- Création d'un mini-site internet pour la Via Ardèche (conception et mise en ligne par les OT) dans l'attente d'un site internet plus performant.
- Conception graphique des relais informations services (RIS) à placer sur les portes d'accès principales à la Via Ardèche. Ces RIS respecteront la charte signalétique du Département pour les Voies douces d'Ardèche. Le contenu prévoit une carte générale du réseau Via Ardèche, un zoom sur un linéaire à la journée avec carte et sites de visite, des textes de valorisation des itinéraires (Via Ardèche et section concernée), des éléments sur l'Ardèche à vélo et sur les sites emblématiques de l'Ardèche...
- Conception graphique des panneaux de réglementation d'usage de la voie dont le contenu reprend, sous forme de pictogrammes et de textes simples, le règlement d'utilisation de la voie arrêté en comité de pilotage. De tels panneaux existent déjà sur le linéaire ancien de la CCBA. De nouveaux panneaux pourront être implantés sur les nouveaux linéaires et au fur et à mesure des besoins de remplacement des anciens panneaux.

Actions avec incidence financière :

- Un site internet « optimal » nécessitant l'externalisation de la prestation. Ce site bénéficiera d'une remontée des données de manière automatique depuis les fiches Apidae.

- L'actualisation et l'édition du flyer : conception en interne et impression à la charge des territoires, chacun en fonction du nombre d'exemplaires commandés, en l'occurrence 1 400 exemplaires pour La CCBA.
- La fabrication des RIS (relais information service) est à la charge de chaque territoire concerné et un seul est prévu pour l'instant pour la CCBA, sur la porte d'entrée de Saint Sernin. La pose sera effectuée par la commune.
- La conception, la fourniture et la pose de points de repères kilométriques sur les sections déjà créées, soit environ 12 bornes pour notre territoire.

Ainsi, pour la CCBA, l'ensemble des actions Via Ardèche intervenant dans le cadre du comité d'itinéraire est évalué à un montant total maximum de 11 975 € HT.

Thématique	Action	budget prévisionnel HT	PILOTE de l'ACTION	CC Bassin d'Aubenas
Communication	Mise en ligne et suivi du site Internet simple (2ème trim. 2023)	Budget OT, en interne	OTI PAVA et autres OT pour le suivi	
Communication	Création d'un site Internet optimal (hiver 2023/2024)	23 333 € HT	OT Portes Sud Ardèche	3975 € HT
Communication	Actualisation flyer ViaArdèche (printemps 2023)	Impression selon nombre d'exemplaires	SPL Gorges de l'Ardèche	500 € (env. 1400 ex.)
Services / Communication	Conception graphique du RIS de la Via Ardèche	En interne	CCBA	
Services	Mise en place de RIS sur 6 à 7 portes d'entrée	1500 € HT l'unité	Propre à chaque collectivité	1500 € HT
Services	Implantation des points de repères kilométriques	500 € HT l'unité	Propre à chaque collectivité	6000 € HT
Services / Communication	Création graphique du panneau «recommandations» (Règlement)	En interne	CCBA	
Services	Implantation des panneaux de recommandations	<i>Estimation à prévoir pour 2024</i>		
TOTAL Prévisionnel CCBA				11 975 € HT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'approuver le plan d'actions 2023 proposé pour la CCBA par le Comité d'itinéraire de la Via Ardèche,
- De dire que les crédits sont prévus au budget 2023,
- D'autoriser le Président à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 6 avril 2023
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20230405-DEL05042023-44-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023